

Soumissions pour projets d'immobilisations

*Aide aux sociétés
canadiennes
d'ingénierie, de
construction,
d'architecture et de
gestion conseil*

En vertu du PDME, une contribution est versée aux sociétés canadiennes pour la préparation de soumissions ou de propositions en vue de la signature d'un marché afin d'aider ces sociétés à soumissionner dans le cadre des grands projets d'immobilisations à l'étranger.

Cet élément du nouveau PDME est le même que par le passé et s'applique à des soumissions concernant de grands projets d'immobilisations, qu'ils soient ouverts à la concurrence internationale ou qu'ils soient entrepris par des pays à planification centralisée ou à économie de transition. Il n'est pas conçu pour la création de co-entreprises à l'étranger.

Les soumissions doivent viser la fourniture de biens et de services canadiens dans des domaines tels que l'ingénierie, la construction, l'architecture et la gestion conseil.

LIMITES DE CONTRIBUTION

- La contribution du PDME par demande sera d'au moins 25 000 \$ et d'au plus 250 000 \$.
- La contribution ne pourra pas dépasser 500 000 \$ par requérant au cours de chaque exercice financier du gouvernement.
- Dans le cas de consortiums temporaires, la contribution maximale est fixée à 400 000 \$ par projet.

ADMISSIBILITÉ DES SOCIÉTÉS

Les entreprises admissibles doivent :

- être constituées selon la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes* ou son équivalent provincial, être établies au Canada et y être actives.
- être inscrites au Réseau mondial d'information sur les exportations (Exportations WIN) ou au Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR).